

AG-10 AVRIL 2024

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉDITO

Notre histoire a commencé en 1990. Depuis plus de trente ans, nous intervenons sur la thématique des risques accidentels. Notre cheval de bataille ? La reconnaissance des collectivités dans les politiques publiques de prévention. Notre souci constant ? Que les habitants puissent vivre en sécurité et qu'en cas d'accident, les dispositifs soient prêts.

Progressivement, nous nous sommes organisés pour mieux vous accompagner et mieux prendre en compte les évolutions réglementaires et sociétales. En constituant une équipe compétente, en accueillant parmi nos membres des intercommunalités aux côtés des communes.

Nous continuons de nous adapter. Vos retours d'expérience nous amènent vers de nouvelles problématiques. Depuis quelques années, la nécessité d'une approche globale des conséquences de la présence de sites à risques sur un territoire s'est imposée. Alors que nous dressons en 2023 le bilan des PRRT, les autres sujets ne manquent pas : toujours la question de l'aménagement, mais aussi la gestion de crise, l'information des populations.

Être fidèle à notre histoire aujourd'hui, c'est aller sur un sujet où il n'y a quasiment personne.

Où nous sommes et où vous étiez seuls : la prise en compte des pollutions industrielles. Depuis 2022, nous investissons la question des risques chroniques, de l'impact des pollutions industrielles sur la santé et l'environnement.

Nous ne savons pas encore exactement ce que nous réservent les prochaines années : nouveaux risques autour de nouvelles technologies, conséquences du changement climatique et nouvelle crise... Une chose est claire néanmoins, nous nous transformerons encore, chaque fois que cela est nécessaire.

Alban BRUNEAU, président d'AMARIS

SOMMAIRE

VIE DE L'ASSOCIATION

p. 04 - Gouvernance et instances

p. 07 - Au services de ses adhérents

p. 11 - Partenariats et collaborations

p. 14 - Communication et rencontres

p. 17 - Activités institutionnelles et positions

NOS ACTIVITÉS THÈME PAR THÈME

p. 25 - Notre action phare : le bilan des PPRT

p. 29 - Pollutions industrielles

p. 34 - Gestion de crise et plans d'urgence

p. 38 - Culture des risques

Lexique

GOUVERNANCE & INSTANCES

Les administrateurs et administratrices représentent AMARIS dans de nombreuses instances nationales et viennent appuyer le travail de l'équipe. Ils vous défendent sur les sujets les plus impactants pour les territoires accueillant des activités industrielles.

INSTANCES

LE BUREAU

Il est réuni en amont du conseil d'administration ou ponctuellement pour débattre de points particuliers.

Les membres du bureau

Président - Alban BRUNEAU

Secrétaire - Judith LABORIEUX

Trésorière - Fabienne CASTEL

Les vice-président.e.s

Pierre ATHANAZE, Charlotte GOUJON, Françoise ROSSIGNOL,
Patrice SCHOEPFF

Autres membres du bureau

Jean-Michel BUDYNEK, François CHOLLET, Gérard DUBOIS,
Alexandre RUBIO

Les membres du conseil d'administration

Pierre ATHANAZE, vice-président, Métropole de Lyon

Roger BERGOUGNOUX, conseiller communautaire, Caux Seine
Agglo

Salah BOUCHAMA, adjoint au maire, Chasse-sur-Rhône

Yves BLEIN, conseiller métropolitain, Métropole de Lyon

Alban BRUNEAU, vice-président, Communauté urbaine du Havre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est réuni trois fois par an. Son rôle est de fixer les orientations de l'association et d'assurer son fonctionnement. Les élus et l'équipe y présentent leurs travaux et projets en cours.

Jean-Michel BUDYNEK, adjoint au maire, Solaize

Fabienne CASTEL, conseillère communautaire, Dunkerque
Grand Littoral

François CHOLLET, vice-président, Toulouse Métropole

Gérard DUBOIS, conseiller municipal, La Rochelle

Charlotte GOUJON, vice-présidente, Métropole Rouen
Normandie

Michel GUILLOUX, conseiller municipal, Feyzin

Judith LABORIEUX, conseillère communautaire, Communauté
d'agglomération Centre de la Martinique

Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente, Communauté urbaine
d'Arras

Alexandre RUBIO, maire, Bassens

Patrice SCHOEPFF, conseiller municipal et métropolitain, Ville
et Eurométropole de Strasbourg

Karim TERNATI, adjoint au maire, Grand Quevilly

ORGANISATION

PILOTAGE DES THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Des membres du conseil d'administration pilotent des thématiques de travail :

- Maîtrise de l'urbanisation - Françoise ROSSIGNOL
- Pollutions et nuisances - Pierre ATHANAZE
- Dialogue avec les habitants - Charlotte GOUJON, Patrice SCHOEPFF
- Alerte et gestion de crise - Karim TERNATI, Roger BERGOUGNOUX

DES ÉLU(E)S VOUS REPRÉSENTENT ACTIVEMENT

Parce que les élus des territoires exposés sont les mieux placés pour défendre les intérêts des adhérents, ils vous représentent dans différentes instances nationales. En 2023, deux associations (ICSI et AFPCNT) ont proposé à AMARIS d'intégrer leurs conseils d'administration.

- AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) - Patrice SCHOEPFF
- CNPC (Conseil national de la protection civile) - Karim TERNATI
- CSPRT (Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) - Jean-Michel BUDYNEK, Murielle LAURENT (mairie de Feyzin). L'association des maires de France (AMF) désigne les représentants des collectivités, sur la base d'une proposition d'AMARIS.
- ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle) - Conseil d'orientation et conseil d'administration - Salah BOUCHAMA, Karim TERNATI
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) - Patrice SCHOEPFF
- ISPRT (Instance de suivi des PPRT) - Alban BRUNEAU

L'ÉQUIPE

En 2023, l'association a renforcé son équipe en accueillant un salarié de la ville de Gonfreville-l'Orcher, par voie de mise à disposition. De novembre 2023 à octobre 2024, Christian Chicot assure des missions d'appui sur la thématique de la gestion de crise et de relais auprès des acteurs de la région Normandie en vue de l'organisation des rendez-vous-majeurs 2024.

L'équipe d'AMARIS

- Gilles BROCARD, référent technique
- Christian Chicot, appui technique (un jour par semaine en 2023 et deux jours par semaine en 2024)
- Delphine FAVRE, déléguée générale
- Christelle SALAS, assistante administrative et financière (mi-temps)

AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes vécus par ses adhérents et d'y répondre. Pour ce faire, l'association a développé des partenariats et sait mobiliser les compétences nécessaires pour faire émerger les solutions les plus pertinentes.

ADHÉRENTS

AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et de techniciens qui travaillent en relations étroites afin de partager leurs connaissances techniques et expériences politiques.

COMMUNES

Bantzenheim (68)
Bassens (33)
Berre-l'Étang (13)
Boussens (31)
Chalampé (68)
Chasse-sur-Rhône (38)
Château-Arnoux (04)
Clamecy (58)
Coltainville (28)
Compans (77)
Dainville (62)
Feyzin (69)
Frontignan-Lapeyrade (34)
Genay (69)
Gennes (25)
Gonfreville-l'Orcher (76)
Grandpuits-Bailly-Carrois (77)
Grand Quevilly (76)
La Rochelle (17)
Le Pont de Claix (38)
Lespinasse (31)
Lorient (56)
Mardyck (59)

Mazingarbe (62)
Mitry-Mory (77)
Monestier de Clermont (38)
Montoir-de-Bretagne (44)
Morvillars (90)
Nesle (80)
Petit Couronne (76)
Ribecourt Dreslincourt (60)
Saint-Clair-du-Rhône (69)
Salaise-sur-Sanne (38)
Salindres (30)
Sarralbe (57)
Solaize (69)
Tavaux (39)
Thiant (59)
Vern-sur-seiche (35)
Village-Neuf (68)
Vonges (21)
Waziers (59)

INTERCOMMUNALITÉS

Communauté urbaine d'Arras (62)
Bordeaux Métropole (33)
Brest Métropole (29)

Caux Seine Agglo (76)
Communauté d'agglomération de La Rochelle (17)
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (97)
Communauté d'agglomération La Porte-du-Hainaut-Wallers (59)
Communauté de communes de Lacq-Orthez (64)
Communauté urbaine de Caen-la-Mer Normandie (14)
Communauté urbaine de Dunkerque (59)
Toulouse Métropole (31)
Eurométropole de Strasbourg (67)
Grand Lyon Métropole (69)
Grenoble Alpes Métropole (38)
La Carène Saint-Nazaire Agglomération (44)
Le Havre Seine Métropole (76)
Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)
Métropole Rouen Normandie (76)

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins.



INFORMATIONS-RESSOURCES

Des questions émergent quotidiennement. Vous avez régulièrement besoin d'être tenus informés, d'avoir des réponses techniques, des éclairages juridiques ou un soutien. AMARIS se donne pour objectif d'apporter des conseils personnalisés et des avis techniques aux élus et aux services qui la sollicitent. Vos interpellations ont généré la production de 15 avis techniques en 2023. Ces documents peuvent ensuite être utilement partagés au sein du réseau. La mise en œuvre des PPRT suscite encore des interrogations notamment sur les travaux de renforcement du bâti (prise en charge dans les copropriétés, crédit d'impôt), sur les responsabilités du maire lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme, ou sur la mise en œuvre des prescriptions dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'un équipement public.

En 2023, 15 avis techniques produits

- Les PPRT (10 avis)
- La gestion de crise et les moyens d'alerte (1 avis)
- Les impacts de projets de développement (2 avis)
- Les pollutions industrielles (2 avis)



SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour mettre en œuvre les politiques publiques liées aux risques industriels, l'État s'appuie sur les ressources et compétences des collectivités. Pour accompagner nos adhérents, notre volonté est de faciliter le partage de retours d'expériences, de bonnes pratiques, de questions d'ordre technique ou juridique, voire de documents, etc.

AMARIS anime 3 communautés ou groupes de travail permanents :

- Prévention des risques : PPRT, information préventive, culture des risques, transport de matières dangereuses, canalisations, responsabilités des élus.
- Gestion de crise et plans d'urgence : plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, réserves communales, alerte des populations.
- Collectivités et pollutions industrielles.

En 2023, 11 sessions d'échanges

- La prévention des risques (4 rencontres)
- La gestion de crise (1 rencontre)
- Les pollutions industrielles (6 rencontres)

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins.



ANALYSES STRATÉGIQUES

La présence de sites à risques génère de nombreuses obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités. Or, toutes n'ont pas les moyens techniques ou humains pour y répondre. Sur la base d'un diagnostic de terrain ou d'une rencontre avec élus ou techniciens concernés, AMARIS vous aide à prioriser les actions à engager et à identifier les ressources et partenaires à mobiliser pour agir en responsabilité.

Analyses stratégiques engagées en 2023

- Athies : mise en sécurité des bâtiments publics
- CU d'Arras : stratégie du volet habitat du PPRT



INVESTIGATIONS CIBLÉES

Certains sujets nécessitent un temps de travail plus long pour être approfondis et analysés. Il s'agit de travailler sur des problématiques souvent techniques émergeant dans certains territoires. Une réflexion collective est initiée entre les adhérents concernés et des partenaires intervenant en appui.

Investigations en cours en 2023

- Projets de mobilité en zone de risques



PROGRAMME AMARIS

Régulièrement, il émerge des sujets particulièrement sensibles au regard de leurs enjeux pour les collectivités, mais pour lesquels il existe peu ou pas d'informations, de visibilité et de mobilisation nationale ; des sujets dont ni les autorités, ni d'autres partenaires ne se sont encore préoccupés.

Pour répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'association a donc choisi de se saisir de ces sujets émergents à travers les programmes AMARIS. Ceux-ci se construisent autour d'une méthode, marque de fabrique d'AMARIS, mêlant études de cas particuliers et réflexion collective. Ils permettent la production d'outils méthodologiques, la valorisation et la mise à disposition de bonnes pratiques développées localement. Ils alimentent les prises de positions de l'association auprès des représentants de l'État et des relais d'opinion.

Ces programmes d'ampleur sont engagés sur une période minimale de trois ans. Ils sont ouverts à tous les adhérents.

Programme en cours en 2023

- Collectivités et pollutions industrielles

PARTENARIATS & COLLABORATIONS

AMARIS développe des partenariats,
mobilise les compétences et les ressources
nécessaires pour faire émerger les solutions
les plus adaptées à vos territoires.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

En 2023, AMARIS a poursuivi sa politique de partenariat, en signant une nouvelle convention avec l'École nationale des travaux publics de l'État. Pour nos administrateurs, c'est une manière de structurer les attentes et engagements réciproques.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES (DGPR)

Les travaux de partenariat engagés historiquement entre la DGPR et AMARIS ont été renouvelés cette année. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2025 et s'articulent autour d'un programme de six actions.

Ce partenariat se traduit notamment par une mission d'animation de réseau et de représentation des collectivités assurée par AMARIS. Il porte également sur l'accompagnement des politiques publiques de prévention et l'organisation de temps de rencontres.

BANQUE DES TERRITOIRES

Depuis une première convention signée en 2015 et au regard de son succès, AMARIS et la Banque des territoires ont renouvelé leur engagement. Ainsi chaque année, la Banque des territoires soutient les activités de notre association. L'équipe d'AMARIS cible des thématiques de travail et des pistes de collaboration possibles avec les services de la Banque des territoires. Cette collaboration permet par

ailleurs de faciliter la mise en relation des directions territoriales avec nos adhérents.

MÉTROPOLE DE LYON

En décembre 2021, AMARIS et la métropole de Lyon ont signé une convention pour la mise en œuvre d'un programme de coopération territoriale dédié aux impacts des pollutions industrielles sur l'environnement et la santé des populations exposées. Cette convention est à l'origine du programme *Collectivités et pollutions industrielles*. Elle prendra fin en décembre 2024.

INSTITUT ECOCITOYEN

En janvier 2022, AMARIS et l'Institut Écociroyen ont décidé de s'associer pour piloter le programme *Collectivités et pollutions industrielles* autour de trois objectifs communs :

- Produire un état des lieux des problèmes auxquels les territoires sont confrontés sur les sujets complexes des pollutions industrielles.
- Construire et animer un réseau des

territoires ayant engagé des démarches pouvant servir de socles à l'ensemble des collectivités partenaires.

- Formuler des propositions concrètes adaptées au contexte spécifique des bassins industriels pour permettre aux collectivités d'identifier des pistes d'actions ou d'amélioration.

ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

En 2023, AMARIS et l'ENTPE ont souhaité formaliser les liens développés depuis plus de 10 ans entre les deux structures, en signant deux documents de référence :

- Un accord cadre de partenariat s'appuyant sur la contribution d'AMARIS aux activités d'enseignement, et réciproquement, sur la participation d'enseignants chercheurs aux groupes de travail AMARIS ;
- Une convention spécifique pour la réalisation d'une étude consistant à faire le bilan de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

COLLABORATIONS

Être à l'écoute des difficultés rencontrées par ses adhérents, les accompagner et trouver ensemble des pistes de résolution. Pour répondre de cette mission essentielle, AMARIS a développé des collaborations ciblées avec des partenaires institutionnels, des associations et des experts.

EN 2023, AMARIS A NOTAMMENT COLLABORÉ AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

- AFPCNT (association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques)
- AMF (association des maires de France)
- Intercommunalités de France
- Cabinets d'avocats (LPA-CGR, Benabdessadok)
- ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État)
- France Chimie
- ICSI (Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle)
- IECP (Institut Ecocitoyen)
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques)
- IRMa (Institut des Risques Majeurs)
- ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine)
- SPPPI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles)
- UFIP (Union Française des industries pétrolières)

PARTICIPATION DES ÉLUS D'AMARIS AU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AMF

Conscient du rôle central du maillon communal dans la prévention et la gestion des risques, l'Association des maires de France a souhaité ouvrir les échanges sur ce sujet, dans le cadre d'un groupe de travail d'élus auquel participe AMARIS.

Dans le contexte du changement climatique, les préoccupations des élus face aux risques naturels occupent une place prépondérante. Mais vous avez été nombreux, administrateurs et administratrices d'AMARIS, à rappeler les difficultés des élus face aux risques industriels.

Le président d'AMARIS a porté votre voix lors d'une table-ronde « *PCS PICS : une nécessité absolue* » organisée dans le cadre du Congrès des maires, à Paris le 22 novembre.

COMMUNICATION & RENCONTRES

La priorité d'AMARIS est d'être aux côtés des collectivités et de défendre leurs intérêts. Pour être au plus près du terrain, en 2023, elle a poursuivi le cycle des Rendez-vous en région afin d'aller à votre rencontre. Elle a également intensifié ses actions en direction des médias.

LES RENDEZ-VOUS EN RÉGION

Ces Rendez-vous en région sont une réponse aux orientations de la feuille de route AMARIS 2021-2024. Afin de mieux prendre en compte les réalités des territoires, les administrateurs accompagnés d'experts et de représentants des ministères, vont à la rencontre des collectivités.

L'objectif des Rendez-vous en région est de venir à la rencontre des collectivités, sur leur territoire, et de porter une information ciblée à destination des élus : sur leurs responsabilités en matière de gestion des risques et sur les dernières évolutions réglementaires. Ces rencontres visent aussi, à travers le partage d'expériences, à alimenter les projets et prises de positions nationales de l'association.

Aux côtés de ses administrateurs et de son équipe, AMARIS mobilise l'expertise de ses partenaires : Soraya Benabdessadok, avocate exerçant en droit public, Philippe Chamaret, directeur de l'Institut Ecocitoyen, des représentants de la Direction générale de la prévention des risques (ministère de la Transition écologique), de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (ministère de l'Intérieur), de l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques.

En 2023, AMARIS s'est déplacée à sur le territoire de la Métropole de Aix-Marseille-Provence, le 29 septembre et sur le territoire de la Métropole de Bordeaux le 13 décembre.



Les Rendez-vous en région : une occasion de renforcer nos partenariats.

En 2023, les Rendez-vous en région ont été un moment privilégié pour mettre en lumière le travail partenarial d'AMARIS.

Avec les services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (photo du haut), la rencontre a été programmée dans le cadre du Forum Environrisk organisé par l'AFPCNT et le pôle Safe.



Préparé avec les services de la Métropole de Bordeaux (photo du bas), ce Rendez-vous en région a été enrichi par l'implication et la présence du S3PI de la Presqu'île d'Ambès.

RELATION PRESSE, RÉSEAUX SOCIAUX



Point Presse – Bilan des PPRT – 19 septembre 2023 à Paris

Alban Bruneau et Pierre Athanaze ont échangé avec les journalistes sur les principaux constats et enseignements de l'enquête PPRT. Cette opération a généré des retombées presse importantes pour notre association. Tout particulièrement un article dans le Monde : « Risques industriels : les collectivités dressent le bilan de vingt ans d' « échec » de plans de prévention pour protéger les populations. »

Bilan PPRT, état des lieux des PFAS dans les rejets aqueux des industriels, prise en compte des risques Natech, nous sommes allés à plusieurs reprises à la rencontre des médias. Nos positions ont été reprises par la presse spécialisée (Actu-environnement, la Gazette des communes, etc.) mais aussi à deux reprises par des médias grand public comme Le Monde. L'interpellation de la presse passe par l'envoi de communiqués de presse, de dossier de presse. AMARIS a également répondu à 4 commandes de tribunes.

Nous relayons évidemment ces informations sur le site internet de l'association et sur les comptes réseau sociaux (40 posts en 2023).

Les deux axes prioritaires de notre communication 2023 ont été centrés sur :

- Un travail d'identification d'AMARIS par les relais d'opinion sur les questions de santé-environnement
- Le bilan des PPRT.

AMARIS a obtenu des retombées notamment dans :

- La presse spécialisée environnement : Actu-environnement, Reporterre, L'usine Nouvelle, Face aux risques
- La presse d'information des collectivités : Maire-Infos, la Gazette des communes, Localtis,
- La presse nationale grand public : Le Monde.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES & POSITIONS

PFAS, PPRT ou plans d'urgence, quel que soit le sujet, AMARIS constate que, dans l'ensemble des positions qu'elle défend, une demande est récurrente : la mise en place d'une gouvernance collective.

AUDITIONS

GESTION DE CRISE

Aujourd'hui, le modèle français est organisé autour de plans d'urgence dédiés à chaque acteur et d'une répartition des responsabilités. Pour faire face aux enjeux actuels (crise climatique, événements extrêmes, etc.) et aux crises de plus en plus complexes, nous identifions trois pistes d'amélioration.

1. La gestion de crise se prépare en amont, avec l'ensemble des acteurs

Nos constats

- La gestion des risques industriels a des spécificités dont il faut tenir compte.
- Le rôle et les compétences des collectivités ne sont pas reconnus. Elles peuvent être mises à l'écart des structures de préparation de la gestion de crise et être peu informées en cas d'accident.

Nos attentes

- Reconnaître chaque acteur dans ses rôles et compétences.
- Organiser le travail en collectif, avec des lieux d'échange pour améliorer la connaissance mutuelle.
- Travailler systématiquement les REX et l'évaluation collective dans une approche d'amélioration continue.
- Sortir du champ technique si l'on veut que la population soit mobilisée.

2. Les crises se complexifient et demandent une adaptabilité des structures

Nos constats

- Les sites industriels sont de plus en plus impactés par les risques naturels (changement climatique).

- Des crises inédites sortent des schémas de la planification. Il faut préparer nos organisations locales à faire face.

Nos attentes

- Initier un travail sur l'organisation des structures en mode dégradé.
- Mobiliser, aux côtés des communes, les opérateurs et les autorités organisatrices : énergie, eau, transports, santé, etc.
- Mieux identifier les vulnérabilités des territoires.

3. Sans moyens, les collectivités ne peuvent pas assurer leurs compétences et leur rôle

Nos constats

- Aucun financement n'est fléché. Les collectivités mettent en place des actions sur leurs fonds propres.

Nos attentes

- Former les élus : aucun dispositif ciblé sur les risques industriels.
- Financer l'animation et l'accompagnement des réserves communales pour les faire vivre.

Positions défendues

- Assemblée nationale - septembre 2023

Audition par la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civile

AUDITIONS

PRÉVENTION DES RISQUES ACCIDENTELS

AMARIS a défendu l'idée que les collectivités n'attendent pas l'État uniquement sur ses missions de contrôle des installations à risques. L'État doit créer les conditions du nécessaire dialogue des parties prenantes et accompagner les collectivités. Cela nécessite des moyens humains et financiers.

AMARIS a bien évidemment évoqué longuement la mise en œuvre des PPRT. Alors que l'État va mettre un terme aux principaux financements, les collectivités se trouvent au milieu du gué, sans visibilité sur les conditions futures. Pourtant, les PPRT sont des dispositifs utiles et importants pour la sécurité sur les territoires. Aujourd'hui on constate qu'il n'y a ni moyen ni stratégie nationale pour poursuivre leur développement sur les territoires concernés.

Les taux de mise en œuvre des mesures PPRT ne sont pas bons alors que les enjeux sont majeurs notamment en matière de responsabilité pour les collectivités et de mise en protection pour les riverains. Cette situation n'est pas acceptable. Pour pouvoir agir, il faudrait redonner des marges de manœuvre aux territoires autour de feuilles de route locales. AMARIS défend également la création d'un fond national afin de pouvoir disposer de financements pérennes tant pour la mise en œuvre de mesures de protection face aux risques accidentels que sur les risques chroniques (création d'observatoires, d'instituts écocitoyens, promotion et aide aux programmes de recherche locaux, etc.)

Au-delà de leurs difficiles mises en œuvre, les PPRT sont des dispositifs trop figés qui ne permettent pas de prendre en compte les évolutions récentes. Les conséquences sont multiples :

- Sur une même zone, une multiplicité des règles : PPRT, porter à connaissance, servitude d'utilité publique, etc. ,
- Une non prise en compte des évolutions des sites et des risques (effets du changement climatique)
- Des problèmes de concurrence des politiques publiques (mobilité et déplacement, énergie)

La sécurité des populations doit demeurer un sujet prioritaire.

Positions défendues

- Audiences – 23 octobre et 10 novembre 2023
Cabinet du ministre de la Transition écologique et directeur de la DGPR
- Audition au Sénat – 14 novembre 2023
Organisée par M. Pascal Martin, sénateur, rapporteur de l'avis de la Mission Écologie du volet Prévention des risques du projet de loi de finances 2024
- Instance de suivi PPRT – 10 novembre

POSITIONS AU CSPRT

PRÉVENTION DES RISQUES ACCIDENTELS

Plusieurs projets de textes ont amené AMARIS à défendre les positions suivantes :

- La nécessité d'associer les collectivités dans les relations entre les exploitants et l'administration, en amont des projets, mais aussi tout au long de l'exploitation des sites. De même, dans les situations d'anomalies, les services de l'État et les préfets sont encore trop souvent les seuls interlocuteurs identifiés dans les textes réglementaires relatifs aux ICPE.
- Mieux intégrer l'installation dans son environnement urbain ou industriel au regard des risques, des nuisances, du bruit, mais aussi dans son environnement naturel (décret sur les installations de stockage de déchets non dangereux).
- Promouvoir une approche territoriale des risques, décloisonnée incluant l'urbanisme, l'environnement, la santé, etc. pour mieux tenir compte des impacts des ICPE (décrets sur les rejets et émissions industrielles, sur les prélèvements d'eau en situation de sécheresse).
- Prendre en compte le « post-accident » comme une composante de la gestion de crise.

AMARIS tient à saluer la prise en compte de risques « nouveaux » dans les évolutions de la réglementation, faisant suite à une accidentologie « récente ». C'est le cas de l'arrêté sur les matières dangereuses (type ammonitrates) dans les ports intérieurs, et de l'arrêté relatif à la prévention du risque incendie (piles et batteries lithium) au sein des installations de tri ou de traitement des déchets.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT)

Le site du ministère rappelle l'historique et les objectifs de cette instance. Ce conseil avait à l'origine pour compétence exclusive celle des « installations classées » : le Conseil supérieur des installations classées (CSIC) a été créé en 1976 pour examiner l'ensemble de ces questions.

En 2010, il a été jugé intéressant de traiter dans une même instance des sujets connexes au risque industriel, à savoir le risque nucléaire et le risque lié au transport de matières dangereuses par canalisations.

Le CSPRT est obligatoirement consulté sur tous les projets de textes relatifs à la nomenclature « installations classées », aux projets d'arrêtés de prescriptions générales édictés pour les installations classées, ou les canalisations et certaines dérogations lorsqu'elles sont prévues par les arrêtés de prescriptions.

Il peut également être consulté par l'administration sur la politique générale en la matière.

POSITIONS AU CSPRT

PRÉVENTION DES RISQUES CHRONIQUES

Les débats relatifs aux évolutions réglementaires expertisées au sein du CSPRT en 2023 ont largement concerné les risques et pollutions chroniques. Les positions des représentants des collectivités, rassemblés autour d'AMARIS, ont principalement mis en avant les thèmes suivants :

- La **réduction** des pollutions à la source (l'arrêté sur les mesures des PFAS n'aborde pas ce principe.)
- La nécessité de développer une **vision plus globale** des projets de règlement (l'arrêté sur la réglementation des prélèvements industriels en période de sécheresse ne permet pas d'anticiper les situations de crise.)
- La prise en compte des **effets cumulatifs des rejets**, les effets sur la santé et l'environnement (le règlement des rejets des installations ne tient jamais compte des situations des milieux récepteurs au regard des effets cumulatifs.)
- L'importance de prescrire dans les autorisations réglementaires, des **suivis en continu**, adaptés aux enjeux des milieux et de la santé des habitants, en lieu et place de mesures ponctuelles standards difficilement exploitables
- Enfin, retenir les leçons des accidents passés dans les décisions à prendre (enjeux de la décision d'enfouissement de déchets dangereux pour une durée illimitée sur le site de Stocamine en Alsace).

LE COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS AU CSPRT S'EST RENFORCÉ EN 2023

Par arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 4 septembre 2023, ont été nommés membres du CSPRT, dans le collège des représentants des collectivités, sur proposition de l'association des maires de France (AMF) :

- Mme Murielle Laurent, maire de Feyzin
- M. Loïc Gachon, maire de Vitrolles

Au côté de notre administrateur, Jean-Michel Budynek, c'est une petite équipe qui a désormais pris ses marques depuis le second semestre 2023, pour défendre nos points de vue au sein du Conseil supérieur. Chaque séance est préparée en amont avec l'équipe d'AMARIS et fait l'objet d'un relevé qui nous assure d'une traçabilité des positions tenues.

Le CSPRT s'est réuni six fois en 2023, amenant l'examen ou la révision de 25 sujets et textes réglementaires.

CONSULTATIONS NATIONALES

Avis des collectivités sur le projet d'arrêté ministériel relatif à l'analyse des PFAS dans les rejets aqueux des installations classées

AMARIS s'est étonnée de la faible portée des mesures proposées par l'arrêté relatif à l'analyse des rejets aqueux des industriels alors que la **France accuse un retard conséquent**, faute de réglementation sur un sujet de santé publique majeur, pourtant identifié depuis plus de 20 ans. Alors que l'arrêté mis en consultation affiche l'objectif d'identifier tous les rejets aqueux de PFAS et les secteurs d'activités émetteurs de ces substances, il ressort que l'inventaire sera limité aux seules sources massives de contamination. Les enjeux sont pourtant majeurs au premier rang desquels la santé et l'accès à l'eau potable.

AMARIS a demandé principalement cinq évolutions significatives :

- Etendre la campagne de mesures à l'ensemble des ICPE quel que soit leur régime (autorisation, enregistrement et déclaration).
- Appliquer la méthodologie du dispositif RSDE (Rejets de substances dangereuses dans l'eau), référence mentionnée dans le plan national sur les PFAS, ce qui permettra de réunir les conditions nécessaires pour connaître, qualifier, et quantifier les sources d'émission, de valider et bancaiser les données.
- Inscrire cette étape d'analyse dans une stratégie de surveillance pérenne pour l'ensemble des émetteurs. Les collectivités souhaitent disposer d'un suivi dans la durée pour évaluer les effets des mesures qui seront prises au niveau national et local.
- Définir des limites de quantification qui permettent de conclure à une contamination ou non des milieux. Les limites de

quantification proposées sont beaucoup trop élevées au regard des normes de qualité environnementale retenues par la Directive cadre sur l'eau (DCE) et des limites de détection techniquement disponibles. S'inscrire d'emblée dans une démarche de transparence complète sur les informations disponibles (axe 5 du plan national). Considérant l'impact sur les domaines de compétences des collectivités (eau potable, assainissement, déchets) et sur la santé des habitants, la transmission des résultats ne peut raisonnablement pas être restreinte aux seul.e.s préfet.e.s. AMARIS demande un accès public aux données.

AMARIS a appelé l'État à anticiper pour les principaux émetteurs connus, des actions de suivi environnemental à l'extérieur de leurs sites et de réduction à la source. **AMARIS a également rappelé qu'elle est ouverte à la discussion avec le ministère pour contribuer à une stratégie nationale ambitieuse.**

AMARIS était au rendez-vous à chaque étape d'élaboration de la décision de février à mai 2023

- Lors de la consultation restreinte des parties-prenantes (février 2023)
- Lors de la consultation publique (du 12 avril au 2 mai 2023)
- Au CSPRT (séance du 16 mai 2023)

CONSULTATIONS NATIONALES

AVIS SUR LE PROJET MODIFIANT L'ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LES MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE L'ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES

AMARIS a alerté le ministère de la Transition écologique sur les points suivants :

- Le **manque de cohérence** des politiques publiques, plans et textes réglementaires. En janvier 2023, un plan national concernant les substances PFAS a été initié par le ministère en réponse à une crise sans précédent dans l'agglomération lyonnaise. L'association s'étonne que ces substances PFAS ne soient pas intégrées dans ce projet de révision.
- Le **risque d'inefficacité**. En l'état, sans prise en compte de substances telles que les PFAS, cet arrêté ne permettra pas d'évaluer les tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines et in fine de protéger les ressources.

C'est pourquoi, l'association AMARIS appelle le ministère de la Transition écologique à fixer enfin un cadre de références cohérent et à concrétiser, dans les textes réglementaires, l'ambition qu'il affiche de faire de « la protection des eaux souterraines, une priorité de la politique environnementale française et de l'Union européenne (UE) ».

PROJET DE DÉCRET PRÉCISANT LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DÉFINITION DE LA FRICHE DANS LE CODE DE L'URBANISME

L'objet du décret est d'identifier les critères permettant de caractériser une friche dans le cadre de la politique de lutte contre l'artificialisation des sols et de gestion économe des espaces dont l'un des enjeux est la mobilisation prioritaire des gisements fonciers disponibles et le renouvellement urbain.

Dans cette perspective, la contribution d'AMARIS a porté sur trois propositions :

- Clarifier le titre du décret pour lever toute ambiguïté.
- Préciser le caractère cumulatif ou alternatif des critères ou éléments dont il doit être tenu compte pour identifier une friche
- Étendre les critères de caractérisation des friches, au-delà des quatre critères du décret, pour renseigner l'inventaire national des friches en projet.

AMARIS a défendu ces positions :

- Lors de la consultation publique sur les critères d'évaluation de l'état des eaux (août 2023)
- Lors du groupe de travail sur les sites et sols pollués auprès du CSPRT (septembre 2023)
- Lors de la consultation publique sur le projet de décret précisant la définition de la friche dans le code de l'urbanisme (du 25 octobre au 15 novembre 2023)

INSTANCES EUROPÉENNES

POSITION SUR LA NÉCESSAIRE ET URGENTE RÉVISION DE REACH

L'association AMARIS a appelé l'Europe à fixer un cadre de références sanitaires et environnementales pour que les collectivités puissent exercer pleinement leurs compétences en matière de santé, de salubrité et de protection des ressources.

Depuis une année, en France, des investigations sur les PFAS mettent en lumière des lacunes du règlement REACH. En effet, Le principe fondateur de REACH « pas de données, pas de marché » n'a pas été appliqué pour la famille des PFAS. L'absence de réglementation a ainsi généré la diffusion massive de cette famille de substances dans l'environnement.

Aujourd'hui cette lacune met en difficulté les collectivités à plusieurs niveaux :

- **L'absence d'études sur les effets toxiques et sanitaires** de l'ensemble de la famille des PFAS mis sur le marché, est aujourd'hui le chaînon manquant pour engager une politique publique efficace.

- Dans le contexte de réchauffement climatique qui questionne les stratégies de production d'eau, de nombreuses collectivités s'interrogent sur **la potabilité de l'eau** distribuée à leurs usagers. Garanties de ce service public essentiel, leur responsabilité est engagée.
- Les collectivités craignent des **transferts de charges** importants pour dépolluer les ressources contaminées.

Dans ce contexte, le renforcement du règlement REACH est primordial pour les collectivités. Il doit leur permettre d'exercer leurs compétences essentielles à la santé, la salubrité et au cadre de vie de leurs habitants, dans des conditions économiquement acceptables.

Pour ces raisons, les administrateurs d'AMARIS ont demandé que soit engagée la révision du règlement REACH dès 2023 afin d'assurer, aux collectivités territoriales des pays membres, un cadre de référence sanitaire et environnemental robuste, sûr et sans équivoque.

AMARIS A FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX

- AFPCNT - Patrice Schoepff + Équipe (28-03, 01-06, 09-06, 20-06, 03-07, 26-09, 26-11, 11-12, 12-12)
- ENTPE - Équipe (9-01, 16-01, 23-01, 30-01, 6-02)
- CNPC - Karim Ternati (5-04, 16-05, 16-09, 9-09)
- Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (INERIS) - Patrice Schoepff (7-03, 23-05, 27-06)
- Groupe d'experts Sites et sols pollués auprès du CSPRT - Équipe (21-09, 03-10)
- ICSI - Salah Bouchama, Alban Bruneau, Karim Ternati (15-06, 26-09, 11-10)
- Groupe de travail sur les risques de l'AMF Jean-Michel Budynek, Roger Bergougnoux, Patrice Schoepff, équipe (28-02, 23-05, 25-10)
- Université Lyon 2 - Équipe (5-05)

ACTION PHARE : LE BILAN DES PPRT

De 2010 à 2020, AMARIS s'est impliquée quasi exclusivement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques. Il était donc légitime que notre association produise avec vous un bilan de ces dispositifs.

BILAN

En 2023, AMARIS s'est associée à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) pour diriger une enquête d'envergure nationale auprès des collectivités. En complément, notre association a mobilisé l'ensemble de son réseau d'adhérents dans le cadre de temps de travail collectifs ou individuels, pour produire le bilan des PPRT du point de vue des collectivités.



En 2003, la Loi Risques préconisait la mise en œuvre de PPRT dans les territoires fortement exposés aux risques industriels et technologiques. 20 ans après, en l'absence d'évaluation de la part des pouvoirs publics, AMARIS a souhaité dresser un premier bilan des PPRT.

Malgré quelques réussites indéniables dont la réduction du risque à la source et l'ouverture de la concertation aux collectivités, ce bilan s'avère très décevant.

- **Les mesures foncières : mal perçues, mal vécues et d'une efficacité relative.** Seulement 55 % des riverains concernés ont fait valoir leur droit de délaissement. De manière générale, les collectivités déplorent le fait d'avoir été les exécutantes de mesures impopulaires, sans soutien de l'État.
- **PPRT et urbanisme : un outil difficilement utilisable.** La démarche PPRT a permis une meilleure analyse des risques. En théorie, les collectivités disposent de tous les éléments pour délivrer les autorisations d'urbanisme et aménager le territoire en tenant compte des risques générés par l'industriel. Mais en pratique, produits à partir d'une « photo prise à l'instant T », les PPRT s'avèrent être des outils trop rigides.
- **La protection des habitants dans leurs logements : principal objectif, principal raté.** A peine 25% des logements privés ont fait l'objet de travaux de mise en sécurité. En dépit des difficultés, les territoires qui ont avancé sur ce volet ont pu le faire lorsque les élus et les

techniciens ont été volontaires, déterminés et tenaces pour accomplir un travail qui s'est avéré considérable, et ce, sans bénéficier d'aucune dynamique nationale.

- **L'association et l'information des populations : le rendez-vous manqué.** Dans le cadre des PPRT, l'État a interpellé les habitants mais ne s'est pas donné les moyens de les écouter.
- **La mise en sécurité des équipements publics : aucune solution pour un enjeu majeur.** L'absence de financement et de cadre méthodologique, et l'ampleur du sujet, ont conduit les collectivités à la paralysie.
- **La protection dans les entreprises riveraines : l'angle mort des PPRT.** La mise en protection des salariés reste toujours une étape à franchir. Malgré les nombreuses alertes des collectivités, sans moyens alloués ni réelle volonté, rien n'a été fait.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Pour tirer les enseignements de cette enquête, nous avons souhaité revenir aux grands principes de la loi. Cette approche a fait émerger un diagnostic à la fois global et précis de la réalité de la mise en œuvre des PPRT et des problématiques qu'ils ont posées aux collectivités.

SUR LES OBJECTIFS DE LA LOI

1. La présence des sites à risques dans le tissu industriel et urbain n'est plus un sujet pour l'Etat. Aujourd'hui, il n'y a plus de débat national sur le sujet et cette coexistence n'est plus remise en question. Hors situation accidentelle, rares sont les voix qui s'élèvent contre cet état de fait.

2. Les PPRT se focalisent plus sur l'avenir qu'ils ne réparent les erreurs du passé. Sur ce volet, les PPRT ont produit des effets limités.

3. L'absence de prise en compte des contextes locaux met la stratégie de 2003 en échec. La méthode n'a pas permis de hiérarchiser les priorités et de retenir les stratégies au regard des contextes locaux. Seuls, quelques rares territoires ont pu imposer une vision locale dans le débat stratégique des PPRT. Les collectivités ont été dépassées par cet outil nouveau, dont les effets sur le territoire n'ont pas pu être imaginés ou anticipés.

SUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

4. Pour réduire la vulnérabilité des populations, il reste encore beaucoup à faire. Dans les territoires concernés, le niveau d'appropriation du PPRT et plus largement de la culture des risques industriels est très faible.

5. On ne fait pas de prévention sans les gens. L'absence d'association des habitants au processus d'élaboration, aux débats et aux décisions a eu pour conséquence directe le refus d'appropriation des dispositifs.

6. La réduction de la vulnérabilité ne peut plus se limiter aux seuls risques accidentels. A la suite de l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique, les riverains ont pu exprimer leurs inquiétudes. Celles-ci doivent nous interroger sur la manière dont la prévention est actuellement envisagée, c'est-à-dire en silo, risque par risque.

SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT

7. Passé le temps de l'élaboration, le pilotage de la phase opérationnelle n'a pas été clair. L'État a opéré un transfert de charges vers les collectivités, sans aucune visibilité sur le coût des mesures qui allaient leur incomber et sur leur niveau de responsabilités.

8. L'État n'a pas donné les moyens d'agir aux collectivités. Le transfert de charges ne s'est pas accompagné d'un transfert de moyens.

9. L'enquête nous apprend que les territoires mobilisés, sont aussi ceux sur lesquels l'État s'est fortement engagé en moyens financiers et humains.

10. L'État refuse de réviser les PPRT. Leur efficacité et leur pérennité sont fragilisées par la montée en puissance de politiques publiques incompatibles sur les mobilités, énergies vertes, la réindustrialisation, etc.

PROPOSITIONS

Pour atteindre les objectifs de la loi de 2003 et tenir compte des évolutions des 20 dernières années, il est nécessaire de relancer une dynamique d'échanges. Au niveau local, les collectivités, qui ne peuvent pas mettre en œuvre le PPRT, ne doivent plus être laissées seules face à cette lourde responsabilité.

AMARIS a souhaité interpellé les pouvoirs publics sur 24 propositions articulées autour de cinq axes.

AXE 1. Définir une stratégie nationale PPRT 2023-2033

AMARIS a appelé à la mobilisation de tous les acteurs, tout particulièrement l'État et les industriels, pour écrire une nouvelle page.

AXE 2. Élaborer des feuilles de route à l'échelle locale

AMARIS propose de décliner localement la stratégie, en fonction des priorités du territoire et de l'exposition aux risques, pour faire face aux événements identifiés dans les études de danger.

AXE 3. Mobiliser les ressources financières nécessaires

Les actions retenues et les priorités de la feuille de route doivent impérativement être assorties d'un financement adapté pour en garantir la réalisation.

AXE 4. Organiser le dialogue et être à l'écoute du territoire

Pendant l'élaboration des PPRT, un dialogue territorial a bien eu lieu, orchestré par l'État qui seul a la légitimité pour réunir tous les partenaires. Passé cette phase, les commissions de suivi de site n'ont pas saisi l'enjeu qu'il y avait à maintenir ces échanges. Pourtant, il ne peut y avoir de politiques de prévention des risques industriels efficaces sans une association étroite de l'ensemble des acteurs.

AXE 5. Adapter la réglementation aux enjeux actuels

Face au réchauffement climatique, à l'augmentation des accidents industriels provoqués par des aléas naturels, à la stratégie de réindustrialisation, à la montée en puissance de politiques publiques concurrentes, la réglementation doit évoluer.

ACTION 2023

AMARIS a défendu le bilan des PPRT et ses 24 propositions auprès :

- Du cabinet du ministre de la Transition écologique
- Du directeur de la DGPR
- De Pascal Martin, sénateur rapporteur de l'avis sur le volet Prévention des risques de l'avis de la Mission Écologie du projet de loi de finances 2024.
- De l'instance de suivi PPRT

Nous avons obtenu le prolongement de 3 années, du dispositif de financement des travaux imposés aux riverains. Dans le même temps, nous avons défendu l'augmentation de la prise en charge des travaux de 20 000€ à 25 000€ afin d'aligner les aides sur l'augmentation des prix du BTP. Cette modification n'a pas été acceptée par le Gouvernement.

POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Les collectivités ont un rôle central à jouer dans la gestion des risques liés aux pollutions industrielles. Pour les accompagner, AMARIS, ensemblier, propose un lieu de réflexion collective unique.

UNE VISION NOUVELLE DU SUJET

Dans le champ de la santé environnementale, les collectivités ne sont pas identifiées *a priori*. Pourtant, leur rôle est de plus en plus central. C'est à partir de cette évolution qu'AMARIS a animé ses travaux à l'échelle nationale, tout au long de l'année 2023.

Partons de deux exemples suivis par notre réseau et emblématiques tant sur la posture des collectivités que sur le rôle des pouvoirs publics ou la complexité du sujet.

Montreuil : la ville s'est retrouvée dans une impasse, sans réponse concrète à apporter à une population excédée. Les riverains d'un projet immobilier s'inquiétaient face à la remobilisation de terres polluées. L'absence de réglementation a imposé de travailler avec ces habitants pour trouver des protocoles répondant à leurs attentes.

Métropole de Lyon : révélée par un reportage diffusé à la télévision, une pollution généralisée aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) met les élus en difficulté. Face aux inquiétudes des habitants sur la contamination des ressources en eau et aux messages des agences d'Etat recommandant de ne pas manger les œufs, etc., ils n'avaient pas de réponse à apporter. La collectivité a initié un programme inédit de recherche scientifique participative.

Dans ces deux cas, les collectivités se sont retrouvées non seulement **en difficultés mais aussi en responsabilité**, sur des questions majeures de risques pour la santé des populations exposées.

Les collectivités sont seules pour gérer ces situations de crises. Les services et agences d'Etat ne sont pas au rendez-vous. Les industriels et émetteurs – lorsqu'ils sont connus – se retranchent derrière des réglementations partielles ou lacunaires. L'absence de réponses a conduit les populations à l'exaspération.

Les problèmes rencontrés sont :

- **divers** : diffusions des substances dans les eaux, l'air ou les sols
- **complexes** : absence de connaissances sur les liens entre les pollutions, les expositions et les effets sur la santé
- **multiscalaires** : les pollutions sont inscrites dans des temporalités souvent longues, des emprises territoriales variables, de la parcelle à l'ensemble des communes d'un bassin versant.

La ville de Montreuil et la Métropole de Lyon se sont tournées spontanément vers AMARIS avec des questions simples : *Comment cela se passe-t-il sur d'autres territoires ? Comment retrouver la confiance de populations défiées ? Comment agir ?* Le réseau les a aidées à se mettre en mouvement.

Pour l'instant, les principes identifiés avant de passer à l'action sont très pragmatiques :

- Le temps de l'analyse fine du contexte territorial est nécessaire. Il n'y a pas de schéma unique.
- Le rôle des collectivités consiste *a minima* à engager une médiation avec les riverains pour rétablir le dialogue. Le recours à un tiers de confiance indépendant s'est avéré nécessaire.
- Les solutions à mettre en œuvre sont onéreuses et demandent du temps. Il est indispensable que les collectivités trouvent des capacités financières pour agir et monter en compétence.

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Face à l'exaspération des populations, les collectivités sont contraintes d'agir. Les temps d'échanges du réseau permettent d'identifier des pistes d'action et des personnes ressources. Ils répondent à un réel besoin d'échange des collectivités pour se mettre en mouvement.



CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE POUR LES COLLECTIVITÉS

Depuis 2022, AMARIS a organisé huit temps d'échanges avec pour objectif d'approfondir le diagnostic de la situation que nous avons partagé en janvier 2022.

Par exemple, nous avons cherché à en savoir plus sur les difficultés des collectivités et les lacunes des réglementations en vigueur. L'expérience de Montreuil a été de ce point de vue très enrichissante. Dans la mesure où la santé est au centre des préoccupations, deux séances ont été dédiées aux présentations des missions de Santé publique France et

de l'observatoire local de la santé de Dunkerque. Nous avons également cherché à comprendre les apports d'une connaissance scientifique en prise avec les problématiques d'un territoire, les enjeux de son développement sur le temps long. Cet éclairage a été apporté par les interventions des Instituts Ecocitoyens.

UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE POUR GAGNER EN CAPACITÉ D'EXPERTISE

Les rencontres programmées par AMARIS jouent un rôle structurant. Elles favorisent les apprentissages collectifs et permettent d'identifier les sujets susceptibles d'être portés au niveau national.

Ainsi le cadre organisé par AMARIS permet à chacun de **partager** des informations et des problèmes rencontrés, de mutualiser des expériences et de **gagner en capacités d'expertise et d'action**. Les retours d'expériences de la ville de Lille nous ont fait prendre conscience collectivement de l'importance, pour une collectivité, de maîtriser l'expertise et la contre-expertise.

CRÉER DES LIENS

Ces rencontres ont posé les contours d'un réseau réunissant des collectivités et des experts de la connaissance sur les pollutions et la santé, des sciences sociales et du droit public. Elles sont l'occasion **d'identifier et de rendre visible des acteurs**. La métropole de Lyon et la ville de Montreuil ont tout particulièrement bénéficié de ce réseau pour affronter les crises que leurs territoires traversaient.

Enfin ces rencontres suscitent des rapprochements et de nouveaux projets. Ainsi, nous avons à cœur d'initier des échanges entre deux modèles de réponses territoriales sur lesquels les élus nous interrogent régulièrement : l'Institut Ecocitoyen et l'observatoire local de la santé. Il en ressort d'importantes complémentarités entre ces deux modèles et le besoin de mutualiser leurs travaux. Ces deux structures ont depuis proposé un projet commun de recherche sur la toxicité des particules ultrafines en territoires industriels.

LES RENCONTRES 2023

Ces rencontres sont animées par AMARIS, l'Institut Ecocitoyen et l'École nationale des travaux publics de l'État, une équipe aux compétences complémentaires.

RENCONTRES	INTERVENANTS	SUJETS
Santé publique France (SPF)	Guillaume Boulanger, responsable de l'unité « Qualité des milieux de vie et du travail et des populations »	Au-delà d'une présentation générale de SPF, les échanges ont porté sur les méthodes déployées autour du bassin industriel de Lacq ou en situations accidentelles/post accidentelles.
La bio surveillance lichénique sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence	Julien Dron, directeur scientifique, Institut Ecocitoyen de Fos/Berre	En 2021, l'Institut a réalisé pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence une campagne de prélèvements de lichens sur la quasi-totalité du territoire, d'Arles à Marseille, incluant Martigues, Istres, etc. Cette campagne est une action complémentaire au suivi réglementaire qui permet de faire un lien entre le suivi atmosphérique et le vivant.
L'observatoire local de la santé de Dunkerque	Yann Landkocz, toxicologue et Carine Bail, coordinatrice de l'observatoire	Créé dans le cadre de l'appel à projet « Dunkerque, l'énergie créative », l'Observatoire local de la santé s'attache à mieux comprendre les liens entre qualité de l'air et santé des populations.
Pourquoi crée-t-on des instituts écocitoyens ?	Anna Bourdichon chargée de mission de la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, Vivianne Thivent, conseillère municipale de Narbonne et Philippe Chamaret, directeur de l'Institut Ecocitoyen	A partir de l'expérience de Fos/Berre, plusieurs territoires en France ont engagé des démarches d'instituts écocitoyens. Sur quels principes se développent ces instituts ? A quels problèmes et besoins répondent-ils ? Quels sont leurs périmètres d'interventions ? Retours sur 3 expériences.
La réhabilitation de friches polluées : l'expérience de Montreuil	Pascale Taillat, cheffe de projet prévention des pollutions de la ville de Montreuil	A partir des projets de réhabilitation des anciens sites industriels EIF et SNEM, retour sur les étapes de la prise de conscience des carences réglementaires pour répondre aux besoins et attentes des populations riveraines des sites et mise en place d'une méthodologie avec l'appui d'un tiers de confiance.

PFAS

Depuis 2022, l'actualité est marquée par les révélations d'une contamination aux substances per-et polyfluoroalkylées (PFAS). Lors de la crise traversée par certains territoires, nous avons constaté que notre réseau est opérationnel. Il peut vous venir en appui.

Depuis les premières révélations en mai 2022, des collectivités sont mises en difficulté. Elles font face aux mobilisations citoyennes et aux inquiétudes grandissantes des populations. Par ailleurs, leurs compétences sont directement impactées : eau potable, assainissement, traitement des déchets, santé, etc.

Initié quelques mois auparavant avec un partenariat de la Métropole de Lyon, le programme *Collectivités et pollutions industrielles* s'est intéressé naturellement à ces contaminations qui se révèlent emblématiques sur plusieurs points :

- Ces substances ne sont pas réglementées.
- Tous les milieux (eau, air, sol) sont concernés.
- La contamination a été révélée par la presse, déclenchant une crise.

AMARIS a organisé un **travail collectif** avec son réseau, de février à mai, afin de rendre un

avis concerté sur le décret relatif à l'analyse des PFAS dans les rejets aqueux. A cette occasion, AMARIS a dû identifier des nouveaux contacts chez ses adhérents dans la mesure où la thématique concernait avant tout les services de l'eau et non plus la prévention des risques.

Par ailleurs, AMARIS a initié des échanges entre la métropole de Lyon et l'institut Écocitoyen, lesquels ont permis de construire la réponse de la collectivité. Pour faire face au manque de connaissances et en l'absence de réponse de l'État, la métropole a initié un programme de recherches participatives sur différentes dimensions (environnement, bio imprégnation, santé) avec de nombreux partenaires (Santé publique France, centre de cancérologie, etc.) Afin de capitaliser cette expérience pour accompagner ses adhérents, **AMARIS suit le dispositif de recherche** mis en place par la métropole de Lyon.

ACTIONS 2023

- Prise de position sur le projet de décret portant sur l'analyse des rejets aqueux des ICPE :
 - consultation des structures référencées auprès de la DGPR
 - consultation publique (mai)
 - séance du CSPRT (16 mai)
- Interpellation de la présidente de la Commission européenne sur l'absence de réglementation des PFAS
- Veille informationnelle, présence dans les médias et rédaction de tribunes
- Suivi de l'expérience d'un territoire impacté afin d'être en capacité de répondre aux questions de ses adhérents (analyses stratégiques et avis techniques).

GESTION DE CRISE & PLANS D'URGENCE

Sur cette thématique, les élus d'AMARIS ont été particulièrement sollicités. Notre association a fait le choix de privilégier la parole d'élus et leurs retours d'expériences en lieu et place de discours techniques ou théoriques.

LA PAROLE AUX ÉLUS

La gestion de crise engage de nombreux acteurs et impose une organisation anticipée. Face à la crise, les maires ont de nombreuses responsabilités et obligations. Les administrateurs d'AMARIS ont apporté, sur ce sujet complexe, leurs témoignages pragmatiques et accessibles aux élus concernés.

SESSION DE SENSIBILISATION AVEC LES ÉLUS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Le 5 décembre, une sensibilisation des élus des communes et intercommunalités nouvellement concernées par la révision du périmètre du plan particulier d'intervention de la zone industrialoportuaire du Havre, a été organisée par l'AFPCNT, en partenariat avec l'ORMES (office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine). AMARIS a réalisé une mission d'appui de ces structures locales et nationales.

Le parti pris défendu par AMARIS, à savoir opter pour des retours d'expérience présentés par des élus, a permis des échanges riches et foisonnants. La session a évité les présentations théoriques qui mettent à distance les élus. Face à un public peu sensibilisé, le principe du témoignage d'élu s'est avéré être un outil de médiation approprié.

Salah Bouchama, administrateur d'AMARIS et adjoint au maire de Chasse-sur-Rhône (38), est parti d'une situation vécue en mai 2022 sur sa commune où s'est produit un accident, impliquant un camion transportant des matières dangereuses. De cet épisode, l'élu retient trois idées pratiques : lister les éléments essentiels au poste de commandement de la commune, s'entraîner régulièrement et disposer d'un plan communal de sauvegarde opérationnel.

Alban Bruneau a, quant à lui, fait état des questionnements actuels concernant l'impact du changement climatique et des risques naturels sur les installations de son territoire (risques Natech). Face à la fréquence de crises de plus en plus complexes, il est désormais nécessaire de développer une capacité d'adaptation fondée sur la prévision, l'alerte et la préparation à la gestion de la crise.



Salah Bouchama et Alban Bruneau témoignent de leurs expériences d'élus confrontés à la gestion de crise., La Rivière-Saint-Sauveur, décembre 2023



LA PAROLE AUX ÉLUS

Anticiper, informer et s'entraîner : trois messages clés d'administrateurs d'AMARIS ont été mis en récit dans un document didactique, distribué lors de la session de sensibilisation sur le territoire de l'estuaire de la Seine. L'objectif est de partager une vision concrète et vécue de la préparation à la gestion de crise.

ANTICIPER LES PREMIÈRES ACTIONS

« Dans une commune de petite taille, les élus gèrent tout de A à Z, même les crises. Pour être efficaces, nous avons listé les actions réflexes à mettre en œuvre dès la première alerte. Cette checklist est notre principal outil. » **Roger Bergognoux**, maire de la commune de Lanquetot (76).

Les premières minutes d'une crise sont décisives. En disposant d'un annuaire et d'un mémo opérationnel à jour, le maire s'assure d'être efficace. Voici les 5 actions réflexes que le maire de Lanquetot a extrait de son PCS :

- Qualifier avec précision l'évènement
- Informer le préfet, le SDIS et la gendarmerie de la situation
- Alerter les populations
- Contacter les agents de la commune pour s'assurer qu'ils ne sont pas en situation de danger
- Vérifier que les mesures de protection et de sauvegarde sont mises en place dans les établissements sensibles.

INFORMER AU BON MOMENT

« En avril 2019, un vendredi soir, la rupture d'une canalisation d'eau potable a provoqué une « crise de l'eau » sur plusieurs communes du dunkerquois. Par manque d'anticipation, les maires ont dû organiser, avec « les moyens du bord », l'information des populations sur les distributions de bouteilles. Nous nous sommes rendus compte que la communication d'urgence ne s'improvise pas. » **Fabienne Castel**, maire-déléguée de la commune de Mardyck (59).

« Je ne savais pas » : c'est l'argument généralement avancé par les victimes à la suite d'évènements. Dans ce cas, la justice peut être amenée à s'intéresser à l'information donnée aux populations et donc à engager la responsabilité des élus. Partant de ce constat, il vaut mieux « trop en faire » et utiliser tous les moyens à disposition des élus : bulletin municipal et intercommunal, site internet de la collectivité, affichage dans les lieux publics, réseaux sociaux, etc.

S'ENTRAÎNER POUR SE CONNAÎTRE

« PCS, PPI, POI, PICS... je me méfie de ces acronymes qui cloisonnent le travail de chacun alors que l'enjeu principal est de travailler ensemble. Lorsque l'on a des crises à gérer, on mesure à quel point les relations entre les personnes et les exercices qui ont pu être réalisés, sont déterminants. » **Alban Bruneau**, maire de la commune de Gonfreville-l'Orcher (76).

Le périmètre du PPI de la zone industrialoportuaire du Havre a été étendu à de nouvelles communes. L'étude des scénarios d'accident des installations à risques et des infrastructures de transport de matières dangereuses a identifié des répercussions potentielles sur tout le territoire. C'est pourquoi il est conseillé d'établir des liens avec les acteurs de la gestion de crise (préfecture, SDIS, collectivités, etc.) et d'organiser des entraînements réguliers.

FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

C'est à partir d'exemples concrets et vécus sur vos territoires, qu'AMARIS peut sensibiliser les autorités publiques sur les difficultés de terrain. Voici un exemple, parmi tant d'autres, qui a illustré notre propos soutenu auprès d'une mission d'information de l'Assemblée nationale.

En juin 2023, la commune de Morvillars (1164 habitants) a questionné l'équipe d'AMARIS sur les obligations de l'industriel en matière de sirène PPI. En effet, lors d'exercices récurrents, la sirène de l'industriel Seveso implanté sur la commune voisine, n'est pas audible à Morvillars, et ne répond pas en ce point aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral.

La commune n'a pas les moyens d'investir dans une sirène, mais se pose cependant pour elle l'obligation d'alerter les habitants, alors même que le dispositif FR-Alert n'a touché qu'une partie restreinte de la population.

Outre la question de l'alerte, ce cas d'école met en lumière le manque de lien entre l'autorité communale et l'exploitant sur le sujet primordial de la gestion de crise, ainsi que

l'absence de lieu d'échanges pour trouver des pistes d'amélioration.

Le 28 septembre, lors d'une audition par une mission d'information de l'Assemblée nationale, de nombreuses questions ont porté sur le rôle des élus et leur prise en compte par les autres acteurs de la gestion de crise. A partir de l'exemple de Morvillars, Alban Bruneau et Karim Ternati ont pu ainsi expliquer que les communes sont souvent mises à l'écart des instances de préparation et de gestion de crise, et sont peu informées en cas d'accident.

Sans moyens, sans reconnaissance, les collectivités ne peuvent pas assurer leurs compétences et leur rôle. AMARIS a, par ailleurs, renouvelé sa demande pour que les maires, responsables de l'alerte, puissent accéder à la plateforme FR-Alert.



AMARIS représentée par Alban Bruneau et Karim Ternati à l'Assemblée nationale, lors de l'audition par la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civiles. 28 septembre 2023.

CULTURE DES RISQUES

Depuis 2022, de nombreux acteurs nationaux et locaux se mobilisent. Dans un contexte foisonnant en initiatives, nous avons choisi de concentrer nos moyens pour faire entendre vos attentes et vos besoins.

DÉVELOPPER DES PROPOSITIONS

En matière de culture du risque, notre réseau nous alerte sur les difficultés à développer des outils de sensibilisation ciblés sur les risques industriels, mettant en avant 4 raisons :

- **La technicité du sujet.**
- **Sa complexité** : dans de nombreux cas, les risques accidentels sont souvent hors des préoccupations. Les questions sur les nuisances et pollutions sont plus prégnantes.
- **L'absence de dynamique collective** pour initier et partager des savoir-faire, des expériences et des actions.
- **Le manque de références à l'échelle nationale** : alors que les outils de sensibilisation aux risques naturels sont largement développés, les risques industriels font figure de « parents-pauvres » en la matière.

S'il est complexe de faire reconnaître les spécificités des risques industriels, le dernier point, à savoir le manque de références nationales, fait consensus.

C'est sur cette base qu'AMARIS et l'AFPCNT ont entamé une collaboration avec pour objectifs d'encourager de nouvelles formes de médiation et de mobiliser le monde de la création artistique et numérique.

L'année 2023 a ainsi été consacrée à définir les contours d'un appel à idées à déployer en 2024 et 2025. Nous avons également intégré dans cette nouvelle collaboration une dimension essentielle : ne pas perdre de vue les réalités de terrain. C'est pourquoi nous continuerons de nous appuyer sur notre collectif de travail en intégrant nos adhérents volontaires à la démarche.

En 2023, nous vous avons également permis de vous informer sur le **Résilience tour** et de vous positionner comme territoire étape. Patrice Schoepff, notre administrateur référent, vous a représentés dans les nombreux comités de pilotage et lors de la conférence de presse. L'équipe AMARIS était présente à ses côtés, le 31 octobre, pour participer à l'étape du Résilience tour dans le Bas-Rhin.



Etape à Strasbourg – Résilience Tour, une action co-pilotée par l'AFPCNT et l'IRMa

LEXIQUE

- AFPCNT : association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques
- AMF : Association des maires de France
- CNPC : Conseil national de la protection civile
- CSPRT : Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques
- DCE : Directive cadre sur l'eau
- DGPR : Direction générale de la prévention des risques
- ENTPE : École nationale des travaux publics de l'État
- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- ICSI : Institut pour une culture de la sécurité Industrielle
- IECP : Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
- INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- IRMa : Institut des Risques Majeurs
- ORMES : Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine
- PFAS : substances per - et polyfluoroalkylées
- PPI : Plan particulier d'intervention
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- RSDE : Recherche et réduction des rejets des substances dangereuses dans l'eau
- SPPPI : Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles
- UFIPEM : Union française des industries pétrolières, énergies et mobilités